



ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT
Bretagne - Ile-Et-Vilaine - Rennes - Le Rheu - Combourg
Formation Scolaire - Apprentissage - Formation Continue
Agroécologie - Agriculture - Paysage - Eau
Enseignement Général - Technologique
Agriculture Biologique - Environnement - Ecojardin

LYCEE

Théodore Monod

Le Rheu

LYCÉE THÉODORE MONOD **REGLEMENT DE LA RÉSIDENCE ETUDIANTE**

Préambule

Le règlement ci-dessous est destiné à préciser les règles qui s'appliquent dans les résidences étudiantes afin d'en garantir leur bon fonctionnement et de favoriser un climat propice au travail pour tous les étudiants internes.

La résidence étudiante est un service annexe du campus. Par conséquent, toutes les dispositions du règlement intérieur de l'établissement s'appliquent également à la résidence étudiante.

Les étudiants internes sont autonomes et responsables. Il n'y a pas de surveillance au sein de la résidence.

La chambre

Les chambres sont individuelles et nominatives, elles sont attribuées en début d'année, notamment en fonction de critères sociaux et géographiques. Elles ne peuvent bénéficier à un tiers. Il est interdit d'accueillir pour la nuit un élève du secondaire, un autre étudiant ou une personne étrangère à l'établissement dans les bâtiments de la résidence et/ou dans sa chambre.

Les chambres sont meublées. Elles comprennent un lit (avec un sommier et un matelas), un bureau, une chaise. Elles sont équipées d'un lavabo, d'une armoire, d'une étagère.

Le mobilier ne doit pas être déplacé.

l'ajout de meubles encombrants ou d'équipements supplémentaires (chauffage d'appoint, électroménager...) est interdit.

Chaque étudiant dispose de la clé de sa chambre et d'un badge permettant l'accès à la résidence à tout moment de la journée. Les portes des bâtiments de la résidence, y compris les portes à ouverture manuelle, doivent impérativement rester fermées pour éviter toute intrusion et garantir la sécurité des personnes et des biens.

Les parties communes

L'étudiant interne a accès aux parties communes :

- les sanitaires (WC et douches)
- la kitchenette équipée de plaques électriques, d'un micro-ondes, d'un réfrigérateur et d'un évier. Cet espace est ouvert pendant les périodes de fermeture du restaurant scolaire soit du vendredi soir au dimanche soir.

NB : après utilisation, la vaisselle doit être nettoyée et rangée. Il en va de même pour les appareils (four, plaques...).

Les étudiants sont chargés d'évacuer les poubelles des cuisines à la fin de chaque week-end spontanément dans les conteneurs mis à leur disposition à l'extérieur du bâtiment.

Un calendrier sera affiché dans les étages dans le courant du mois de septembre.

État des lieux

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier (et équipements divers) seront établis lors de l'attribution de la chambre.

Cet état des lieux est à faire de manière rigoureuse car il servira de référence pour toute dégradation constatée durant l'année scolaire ou lors de la restitution de la chambre. Toute dégradation ou détérioration sera facturée à l'étudiant.

Un état des lieux de sortie sera effectué en présence de l'étudiant par un personnel de l'établissement.

Clé et badge :

Les étudiants sont responsables de leur clé. L'établissement ne disposant pas de conciergerie, ils doivent s'assurer d'être en possession de leur clé et de leur badge pour accéder à leur chambre le week-end et au retour des vacances.

La perte de la clé de chambre et/ou du badge sera facturée selon les tarifs votés par le Conseil d'Administration.

Entretien et propreté des chambres

Les étudiants internes doivent veiller au rangement et à la propreté des chambres qu'ils occupent ainsi qu'à la propreté des parties communes.

L'affichage devra être limité. Les rubans adhésifs, punaises et agrafes sont à proscrire.

Pour des raisons de sécurité, les branchements électriques multiples sur une prise sont interdits.

Les étudiants s'engagent à signaler tout mauvais fonctionnement ou détérioration au service de maintenance en utilisant les fiches prévues à cet effet (panneaux d'affichages situés à chaque étage).



LYCEE Théodore Monod
55 avenue de la Bouvardière - BP 55124 - 35651 - LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 29 73 45 - Fax : 02 99 29 73 39
Email : legta.le-rheu@educagri.fr – www.campus-monod.fr
Siret 193 507 001 00017 - Code APE 8532Z



Organisation générale

La résidence ferme pendant les vacances scolaires mais reste ouverte le week-end.

Les cuisines sont ouvertes du vendredi après-midi au lundi matin.

Pour des raisons de sécurité, l'inscription est obligatoire (signature) sur les feuilles de présence prévues à cet effet au bout de chaque couloir avant le vendredi 14h00.

Durant les périodes de fermeture (vacances) le retour des étudiants est soumis à des horaires qui sont affichés, font l'objet de message sur Pronote et doivent être respectés.

Le restaurant scolaire :

Le self est ouvert du lundi matin au vendredi après midi.

Horaires des repas (horaires d'ouverture de la chaîne de self) :

- Petit déjeuner : 7H30 à 8H00
- Déjeuner : 11H45 à 13H30
- Dîner : 18H45-19H15 (fermeture du self à 19h30)

Règle de vie à l'internat

Conformément au règlement intérieur :

- aucune fête ou « rassemblement bruyant » n'est toléré dans la résidence et dans l'enceinte de l'établissement,
- la détention et la consommation d'alcool et de toute autre substance psychoactive est strictement interdite,
- il est interdit de fumer dans la résidence et dans l'établissement (y compris la cigarette électronique)

L'utilisation de skateboards, de rollers, trottinettes ou tout objet roulant est interdite.

Il est également interdit d'introduire des animaux et/ou des insectes au sein de la résidence.

La discrétion est de rigueur pour tous les étudiants logés particulièrement après 22H00.

Les étudiants internes ont la possibilité d'accéder à la résidence à tout moment de la journée à condition de respecter l'ensemble des règles énoncées dans ce règlement.

En cas de non-respect du règlement intérieur et des règles régissant le fonctionnement de la résidence, les étudiants internes s'exposent à des punitions ou sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la résidence après réunion du conseil de discipline.



LYCEE Théodore Monod
55 avenue de la Bouvardière - BP 55124 - 35651 - LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 29 73 45 - Fax : 02 99 29 73 39
Email : legta.le-rheu@educagri.fr – www.campus-monod.fr
Siret 193 507 001 00017 - Code APE 8532Z



Sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées dans les couloirs de la résidence. L'étudiant interne doit en prendre connaissance dès la remise des clefs.

La présence de tous les étudiants internes à l'information de début d'année sur la sécurité dans les résidences étudiantes est obligatoire.

Lors des évacuations incendies, les étudiants doivent évacuer et se regrouper devant le terrain de foot.

La résidence et les chambres doivent être accessibles à tout moment de la journée, de la nuit et toutes les fois que la sécurité des personnes et des locaux le rend nécessaire.

Pour rappel, il est interdit d'utiliser des appareils de chauffage ou de cuisson (à gaz ou électrique tels que les grille-pains, les micro-ondes ou réfrigérateurs ...) dans les chambres.

L'introduction et l'utilisation de tout objet susceptible de compromettre la sécurité des biens et des personnes sont proscrits.

Le campus Monod décline toute responsabilité en cas de vols dont les étudiants internes pourraient être victimes dans l'enceinte de la résidence. De même, il ne saurait être tenu pour responsable des accidents dont les étudiants pourraient être victimes du fait de leur imprudence ou du non-respect des règles de sécurité décrites dans ce règlement.

L'entrée principale et les portes de secours (réservées aux évacuations d'urgence) doivent impérativement rester fermées afin d'éviter les intrusions.

Stationnement

Les parking P2 et P3 (près du gymnase) sont réservés aux élèves et aux étudiants. Le P1 étant réservé aux personnels, les élèves et étudiants n'ont pas l'autorisation d'y garer leur véhicule. De plus, chacun doit faire preuve de prudence sur les parkings et aux abords de l'établissement : vitesse réduite, discrétion...

Le règlement intérieur s'applique sur l'ensemble du périmètre de l'établissement, y compris sur les parkings (interdiction de fumer, de consommer de l'alcool ou des substances illicites...)



LYCEE Théodore Monod
55 avenue de la Bouvardière - BP 55124 - 35651 - LE RHEU Cedex
Tél : 02 99 29 73 45 - Fax : 02 99 29 73 39
Email : legta.le-rheu@educagri.fr – www.campus-monod.fr
Siret 193 507 001 00017 - Code APE 8532Z

